

Budget 2025

Programme décennal d'immobilisations 2025-2034



Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration

Roger Lachance
Service de l'environnement
21 novembre 2024



Plan de la présentation

Organigramme 2025

Faits saillants 2024 et impacts

Budget de fonctionnement

1. Évolution budgétaire 2024
2. Objectifs 2025
3. Budget 2025
 - a. Sommaire des revenus et dépenses par compétences
 - b. Principaux écarts 2025 vs 2024
 - c. Variations de l'effectif par catégories d'emplois

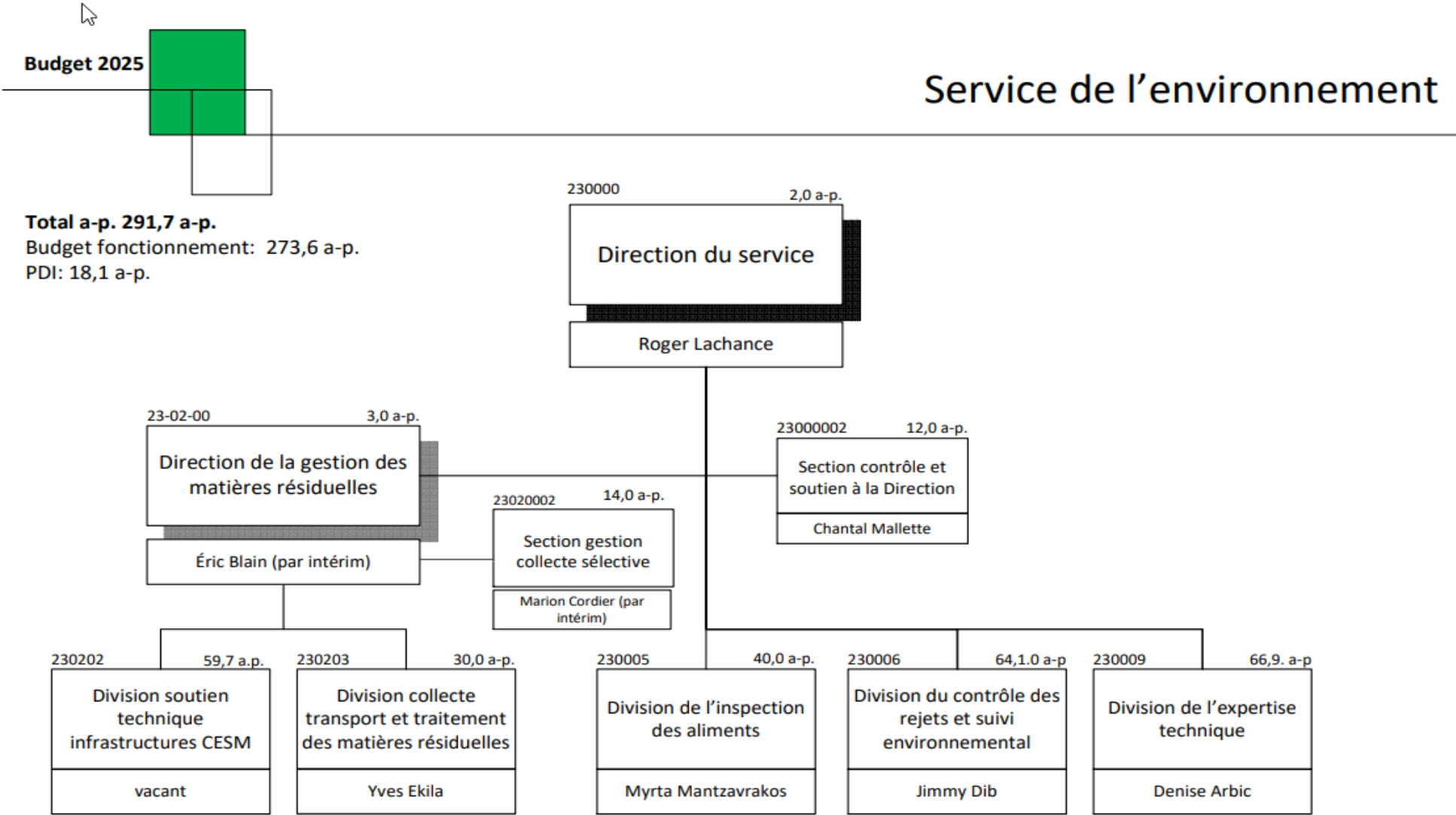
Période de questions

Programme décennal d'immobilisations 2025-2034

1. Enjeux
2. Réalisations 2024
3. PDI 2025-2034 par catégories d'actifs
4. Priorités du PDI 2025-2034 : programmes
5. Priorités du PDI 2025-2034 : projets

2 *Période de questions*

Organigramme 2025



Faits saillants 2024 et impact

Les différents mandats du Service de l'environnement sont en lien direct avec plusieurs priorités du Plan stratégique Montréal 2030, qu'il s'agisse de la transition écologique, de la participation citoyenne et des parties prenantes, ou de l'offre de milieux de vie de qualité.

Poursuite de la mise en œuvre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 selon les priorités annoncées (près de 94 % des actions en cours dont, la majorité est complétée à plus de 50 %) :

- Application du règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique, 92% des restaurateurs conformes. Application du règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires: bilan déposé, réduction significative du poids des circulaires, de la quantité de papier imprimé dans les centres de tri, harmonisation à l'échelle de la CMM ;
- Plan d'actions sur le gaspillage alimentaire: cocréation d'une solution réglementaire en cours visant à maintenir les denrées en surplus dans le circuit pour l'alimentation humaine (entente avec le Laboratoire d'innovation civique pour l'expérimentation réglementaire (LICER) ;
- Poursuite de la campagne de sensibilisation au « Zéro déchet » ;
- Matières organiques: poursuite du déploiement de la collecte dans les immeubles de 9 logements et plus: 68 % desservis en août, 87 % du secteur résidentiel et 75 % du total des établissements scolaires complétés, taux de desserte des ICI assimilables estimé à 84 % ou 34800 pour la fin de l'année 2024 ;
- Mise en opération du CTMO de St-Laurent réalisé à la fin août et construction du CTMO de Montréal-Est complétée à 87 %.

Faits saillants 2024 et impact

Poursuite de la mise en œuvre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 selon les priorités annoncées (suite)

Modernisation de la gouvernance de la collecte sélective des matières recyclables :

- Signature en janvier 2024 de l'entente de partenariat venant formaliser les rôles et responsabilités entre ÉEQ et la Ville de Montréal, addendas à venir pour inclure la collecte en régie et la fourniture de bacs ;
- Modification des règlements sur les collectes, les délégations de pouvoirs ainsi que les cohérences d'intervention d'agglomération afin de les adapter aux différentes modalités de collecte définies dans l'entente de partenariat et permettre les inspections en lien avec le contrôle de la qualité du tri des matières recyclables ;
- Fin des opérations au CTMR Saint Michel à compter du 30 septembre 2024. Les matières traitées au CTMR Saint Michel sont prises en charge au nouveau CTMR à Montréal-Est en construction (transbordement dans un premier temps d'ici à ce que le nouveau centre soit opérationnel en janvier 2025 ;
- Processus de vente du centre de tri de Lachine à la Société V.I.A. en cours, dont la mission est double: gestion des matières recyclables et réintégration des personnes présentant des limitations fonctionnelles.

Faits saillants 2024 et impact

Poursuite de la mise en œuvre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 selon les priorités annoncées (suite) :

Revue des activités - chantier GMR :

- Démarche pilotée par le Service de la planification stratégique et performance organisationnelle (SPSPO) à travers un groupe de travail composé de services centraux et d'arrondissements ;
- Stratégie d'implantation des recommandations en cours, touche principalement la collecte des matières, soutien apporté aux arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Verdun dans l'implantation de l'espacement des collectes d'ordures et du projet pilote de même nature à Verdun, intégration dans le cahier des charges en vue de l'appel d'offres à venir pour le renouvellement des contrats de 3 arrondissements en 2025.

Système d'information de Gestion des matières résiduelles (SIGMR) :

- Déploiement de l'application GAD complété pour l'ensemble des arrondissements et villes liées supprimant ainsi les billets papier d'autorisation pour les ordures ménagères, les résidus alimentaires et les CRD en réponse au rapport du Contrôleur général sur les activités de collecte et de transport d'ordures ménagères ;

Renouvellement de la compétence et des délégations pour l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles et du renouvellement de compétence pour l'adoption et l'application de la réglementation relative à la distribution d'articles publicitaires pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Faits saillants 2024 et impact

Gestion des sols contaminés

- Accompagnement du Service du développement économique dans les projets de développement de l'est de Montréal ainsi que les services et arrondissements dans l'optimisation de la gestion des sols contaminés générés par la Ville et ses activités. Implication dans près de 330 dossiers associés à des subventions, transactions immobilières, projets et conformité sur des normes comptables du passif environnemental;

Poursuite du mandat d'application réglementaire pour le respect des normes de qualité de l'air, de l'eau et de la salubrité alimentaires. À la fin juillet, les actions suivantes ont été menées :

- Volet air et eau :
 - Délivrance de 90 permis et autorisations pour différents travaux et activités, 24 condamnations pour infractions et traitement de 909 plaintes (au 30 septembre) ;
 - Travaux en cours du comité conjoint, avec la CMM, la DRSP et le MELCCFP, visant une révision globale du règlement sur la qualité de l'air ;
 - Présentation du bilan annuel sur la qualité de l'air auprès de services, arrondissements et villes liées et parties prenantes du milieu ;
 - Station de mesure de qualité de l'air: déménagement de la station nomade de Montréal-Est vers le Centre-Ville, près du Metro Saint-Laurent. Acquisition complétée de la station trafic (secteur rue Pitfield et autoroute 13).

Faits saillants 2024 et impact

Inspection des aliments

- Réalisation de 7863 inspections et 13 500 de prévues d'ici la fin de l'année. Augmentation notable de tous les indicateurs par rapport à la même période de l'an dernier: 422 poursuites judiciaires de déposées à la cour municipale (+ 17 %), 3587 infractions constatées (+ 100 %), 715 500 \$ d'amendes émises (+ 21 %), 1812 plaintes et intoxications alimentaires traitées (+ 10 %) ;
- Au niveau de l'application du règlement 2008-47 de la CMM sur les trappes à graisses, les inspecteurs ont observé l'absence d'une trappe à graisse à 504 reprises, ont donné 175 avis d'infraction et pris 7 poursuites judiciaires. En ce qui concerne le règlement R21-040 sur les l'articles de plastique à usage unique, plus de 11 610 inspections réalisées depuis mars 2023, 1274 avis d'infraction émis et 71 contraventions de données.

Budget de fonctionnement 2025

Service de
l'environnement



1. Évolution budgétaire 2024 – Revenus

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Budget original 2024	19 941,3	9 590,4	29 531,7
Budget modifié 2024	19 941,3	9 590,4	29 531,7
Prévisions 2024	21 140,6	10 856,2	31 996,8
Surplus (déficit)	1 199,3	1 265,8	2 465,1
<u>Explications des principaux écarts</u>			
Contribution (loi 130) sur l'élimination des matières résiduelles - performance relative des autres municipalités	1 199,3		1 199,3
Entente MAPAQ- inspection des aliments		663,1	663,1
Valorisation énergétique du biogaz (CESM) (note 1)		460,0	460,0
Réception des sols - Parc Frédéric-Back		(258,2)	(258,2)
Écocentres		373,7	373,7
Divers		27,2	27,2
	1 199,3	1 265,8	2 465,1

Note 1 : revenus en réduction du passif environnemental du CESM

Accroissement des revenus de 2,2 M\$ provenant du régime de compensation de la collecte sélective des matières recyclables (Loi 88), non inclus au budget du Service de l'environnement, pour un total de compensation de 41,9 M\$. Le calcul repose sur les dépenses de 2023.

1. Évolution budgétaire 2024 – Dépenses

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Budget original 2024	104 008,2	110 984,1	214 992,3
Virement budgétaire avec service corporatif	(2 500,0)	2 500,0	-
Réalisation des actions du PDGMR (ISÉ) - soutien aux arrondissements	(1 553,8)		(1 553,8)
Espacement des collectes (ISÉ) - soutien aux arrondissements	(488,1)		(488,1)
Budget modifié 2024	99 466,3	113 484,1	212 950,4
Prévisions 2024	98 062,4	113 007,9	211 070,3
Surplus (déficit)	1 403,9	476,2	1 880,1
<u>Explications des principaux écarts</u>			
Valorisation énergétique du biogaz (passif environnemental du CESM) note 1		(460,0)	(460,0)
Rémunération	(367,8)	847,4	479,6
Autres familles de dépenses - gestion des matières résiduelles			
Contrats de collecte et transport des matières résiduelles (indexation, contingences, nouveaux contrats)	4 657,5		4 657,5
Tri et traitement des matières recyclables - coûts de traitement, volatilité du prix des matières et volume		(1 693,4)	(1 693,4)
Traitement et disposition des matières résiduelles (volume)		(2 185,4)	(2 185,4)
Traitement des résidus alimentaires et mélangés - moins participation citoyenne		2 643,6	2 643,6
Événements exceptionnels - pluies diluviennes	(402,0)	(767,0)	(1 169,0)
Écocentres (nouveaux contrats de location et de transport des conteneurs)		(719,8)	(719,8)
Virement budgétaire	(2 500,0)	2 500,0	-
 Divers	 16,2	 310,8	 36,0
	1 403,9	476,2	1 880,1

11 Note 1 : revenus en réduction du passif environnemental du CESM

2. Objectifs 2025

Le Service de l'environnement poursuivra les efforts entrepris, de concert avec ses partenaires, afin de doter l'agglomération des leviers essentiels qui lui permettront non seulement de protéger l'environnement, mais aussi de préserver les ressources. Les actions prioritaires sont :

Gestion des matières résiduelles

Poursuivre la mise en œuvre du PDGMR 2020-2025 en respectant les priorités annoncées et les conclusions du chantier de revue des activités de gestion des matières résiduelles

Réduction à la source :

- Poursuivre la mise en œuvre d'un plan d'actions visant la réduction du gaspillage alimentaire des commerces et soutenir la campagne nationale « J'aime manger pas gaspiller » en partenariat avec Recyc-Québec. Compléter le mandat de cocréation d'une solution réglementaire visant à maintenir les denrées en surplus dans le circuit pour l'alimentation humaine (entente avec le LICER) ;

Détournement des matières organiques de l'enfouissement :

- Compléter le déploiement de la collecte dans les immeubles de 9 logements et plus, dans les écoles et accompagnement des autres institutions pour atteindre un taux de desserte de 100 % sur tout le territoire de la Ville de Montréal ;
- Assurer la mise en opération du centre de biométhanisation de Montréal-Est ;
- Assurer le suivi des opérations du centre de compostage de Saint Laurent en vue de la réception totale de l'ouvrage à la fin août 2025. Mettre en place un service d'animation à l'hiver 2025 pour l'accueil de groupes, avec une priorité accordée au secteur scolaire, pour une visite éducative du centre de traitement des matières organiques de Saint-Laurent.
- Réaliser un projet pilote financé par ECCC pour stimuler la participation à la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles multilogements munis d'outils de collecte partagés, dans une approche de changement de comportement. Dans le même objectif, mettre en œuvre la stratégie de communication pluriannuelle sur les matières organiques avec l'équipe des communications et de l'expérience citoyenne ;

2. Objectifs 2025

Gestion des matières résiduelles

Poursuivre la mise en œuvre du PDGMR 2020-2025 en respectant les priorités annoncées et les conclusions du chantier de revue des activités de gestion des matières résiduelles (suite) ;

Mobilisation des parties prenantes :

- Mise en place du nouveau modèle de gouvernance des activités de gestion des matières recyclables dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs et du déploiement de la consigne :
 - Assurer le respect de l'entente de partenariat signée avec ÉEQ dans l'objectif d'améliorer la qualité du tri des matières recyclables et la participation citoyenne (en déployant une équipe dédiée à effectuer des actions d'inspections et d'ISE) et de financer 100 % des activités liées aux matières recyclables ;
 - Planifier et déployer un projet pilote sur le territoire d'un grand parc avec la collaboration d'ÉEQ pour tester un modèle de gestion optimisée des matières recyclables générées hors foyer ;
 - Travailler en partenariat avec ÉEQ et les arrondissements pour tester de nouveaux modes de collecte (ex: points de dépôts de carton pour les commerces assimilables ;
 - Assurer un suivi auprès de l'AQRCB dans le cadre du déploiement de la consigne
 - Faire adopter la nouvelle directive de gestion des CRD sur les chantiers municipaux et accompagner les équipes responsables des projets immobiliers par le développement de formations ;
 - Soutenir le Service de développement économique dans la réalisation des actions de la feuille de route en économie circulaire.
- 13 ○ Effectuer une mise à jour des actions du PDGMR pour atteindre les cibles de 2030 avec l'implication des parties prenantes internes à la ville et externes ;

2. Objectifs 2025

Gestion des matières résiduelles (suite)

Poursuivre la mise en œuvre du PDGMR 2020-2025 en respectant les priorités annoncées (suite)

Optimisation des opérations de gestion des matières résiduelles

- Poursuivre le travail amorcé dans le cadre du chantier sur les matières résiduelles et de la revue des activités et arrimer la stratégie de renouvellement des contrats de collecte en conséquence en prenant en compte les enjeux opérationnels et de marché ;
 - Soutenir les 3 arrondissements dont les nouveaux contrats de collecte débiteront au 1er novembre 2025: Pierrefonds-Roboro, de l'Île Bizarre-Sainte-Genève et du Plateau Mont-Royal. Les nouveaux contrats permettront dans les années qui suivent l'implantation progressive et graduelle de l'espacement de la collecte des ordures ménagères et horaires étendus ;
 - Partager les retours d'expérience de différentes villes ayant adopté ces pratiques, incluant l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et le projet pilote de Verdun
- Poursuivre l'analyse de la chaîne de valeur des écocentres afin d'optimiser leur fonctionnement pour en réduire les coûts, et planifier les prochaines infrastructures ;
 - Développer de nouvelles initiatives basées sur les résultats du pilote à l'écocentre de Lasalle pour soutenir le développement de la filière du réemploi, de la réparation et du démantèlement des encombrants afin de favoriser la circularité de ce flux de matière (ex: métal, CRD, matelas, polystyrène) ;
 - Mise aux normes, optimisation et remplacement des abris RDD de 2 écocentres.
- Accompagner les projets de développement qui s'inscrivent dans une démarche écoquartier quant au mode de gestion des matières résiduelles à privilégier en fonction des spécificités de chaque projet et de leur cadre bâti (Lachine-Est, Louvain et Namur-Hippodrome) ;
- Réaliser une étude comparative technico-économique d'un mode de collecte par conteneurs et en porte-à-porte sur un secteur en développement à forte densité

2. Objectifs 2025

Gestion des matières résiduelles (suite)

Poursuivre la mise en œuvre du PDGMR 2020-2025 en respectant les priorités annoncées (suite)

Optimisation des opérations de gestion des matières résiduelles (suite) :

- Déployer des actions dans les trois secteurs QIR pour l'amélioration de la gestion des matières résiduelles ainsi que la propreté des espaces de vie partagés ;
- Évaluer la pertinence de l'utilisation du logiciel de gestion d'inventaires des bacs roulants par puces RFID.
- Poursuivre le déploiement progressif du Système intégré de gestion des matières résiduelles (SIGMR) en intégrant le suivi des camions :

2. Objectifs 2025

Gestion des matières résiduelles (suite)

Poursuivre la mise en œuvre du PDGMR 2020-2025 en respectant les priorités annoncées (suite)

Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)

- Supporter la conversion progressive du CESM en grand parc urbain (parc Frédéric-Back) ;
- Planifier l'implantation d'un biofiltre pleine échelle pour la gestion des émissions diffuses de biogaz sur la base des leçons apprises lors de l'opération à la suite des excellents résultats du pilote : dégradation de près de 95 % du méthane et potentiel de réduction de 2 % des émissions GES de la Ville de Montréal ;

Gestion des sols contaminés

- Accompagner le Service du développement économique dans les projets de développement de l'est de Montréal ;
- Accompagner les services et arrondissements dans l'optimisation de la gestion des sols contaminés relevant de la Ville et ses activités en particulier sur les projets stratégiques tels que : le réaménagement du secteur de l'ancienne marina de l'arrondissement Lachine, le déploiement des aménagements au parc Frédéric-Back (Terrasse sud), Secteur assumption Sud Longue Pointe, ancien hippodrome, etc. ;
- Soutenir le service de l'habitation dans le développement de logement social et abordable : traitement des demandes de versements de subvention et accompagnement des dossiers d'acquisition des ententes signées en vertu du Règlement sur la métropole mixte.

2. Objectifs 2025

Qualité de l'air

- Poursuivre la révision de la réglementation sur la qualité de l'air (Règlement 2001-10) de la CMM applicable sur le territoire de l'agglomération de Montréal ;
- Avant le 15 juin, publier et présenter aux parties prenantes le bilan annuel (2024) du RSQA (Réseau de surveillance de la qualité de l'air) ;
- Tout au long de l'année, poursuivre les activités de mise en conformité des établissements selon leurs spécificités pour rencontrer les exigences réglementaires sur l'assainissement de l'air ;
- Mise en opération de la station nomade du RSQA à son nouvel emplacement (près du Métro St-Laurent) ;
- Installation et mise en opération de la nouvelle station au Réseau de surveillance de la qualité de l'air spécifique à l'évaluation des impacts du trafic routier (secteur Pitfield et autoroute 13) ;
- Dans le cadre des activités du comité de travail composé de la CMM, de la DRSP et du MELCCFP, évaluer les futurs emplacements des stations d'échantillonnage « nomade » et « compacte ».

Qualité de l'eau et du milieu aquatique

- Poursuivre le travail de révision du règlement sur la tarification des rejets des eaux usées visant l'élargissement de sa portée en termes de nombre d'entreprises assujetties;
- Avec les membres de la CMM, poursuivre le travail de révision du Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux ;
- Avant le 15 juin, publier le bilan annuel (2024) du RSMA (Réseau de suivi du milieu aquatique) ;
- 17 ○ Tout au long de l'année, poursuivre les activités de mise en conformité des établissements selon leurs spécificités pour rencontrer les exigences du Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la CMM ;

2. Objectifs 2025

Pesticides

- Tout au long de l'année, poursuivre les activités de mise en conformité des établissements concernés (interdiction des ventes et émissions de permis).

Eau potable, eaux usées, air, aliments, piscines et bassins artificiels

- Passer avec succès l'évaluation bisannuelle sur site par les deux organismes accréditeurs le CEAEQ et le CCN quant à nos activités des laboratoires accrédités ISO 17025 et maintenir les accréditations légales requises ;
- Finaliser la mise en place des exigences de la norme pour demander la certification ISO-45001 (Santé-sécurité) ;
- Mettre en place un laboratoire d'olfactométrie afin d'assurer la conformité des établissements émettant des odeurs ;

Inspection des aliments

- Réaliser l'entente Ville-MAPAQ 2025 et négocier une nouvelle entente pour les années subséquentes ;
- Maintenir les activités d'inspection d'hygiène et salubrité des 14 000 commerces alimentaires montréalais ;
- Assurer l'application réglementaire et la reddition du compte de l'article 4b) du règlement 2008-47 de la CMM sur les trappes à graisses dans les établissements concernés ainsi que celui interdisant les articles à usage unique ;

2. Budget 2025

a) Sommaire des revenus et dépenses par compétences

Revenus (en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2020*	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Réel comparatif 2023	Prévision comparative 2024	Budget original comparatif 2024	Budget original 2025
Conseil municipal	26 982,2	17 793,6	20 521,7	20 719,0	21 140,6	19 941,3	21 977,1
Conseil d'agglomération	10 360,3	9 740,0	9 985,6	10 345,1	10 931,2	9 590,4	11 502,7
Total	37 342,5	27 533,6	30 507,3	31 064,2	32 071,8	29 531,7	33 479,8

* Revenus 2020 : Subvention du programme Revisol pour le projet du parc environnemental de la Pointe-Saint-Charles PEPSC (10 M\$)

Dépenses (en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Réel comparatif 2023	Prévision comparative 2024	Budget original comparatif 2024	Budget original 2025
Conseil municipal	75 357,3	65 194,7	78 591,5	96 223,4	98 062,4	104 224,6	115 160,0
Conseil d'agglomération	93 595,2	83 876,1	94 474,9	110 528,0	113 007,9	110 817,9	108 570,3
Total	168 952,5	149 070,8	173 066,4	206 751,3	211 070,3	215 042,5	223 730,3

2. Budget 2025

b) Principaux écarts 2025 vs 2024 – Revenus

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2024	19 941,3	9 590,4	29 531,7
Redevances sur l'élimination de matières résiduelles - (Loi 130) - performance relative des autres municipalités du groupe	2 033,1		2 033,1
Entente avec MAPAQ - inspection des aliments		881,4	881,4
Écocentres		634,2	634,2
CTMO Montréal-Est - gaz naturel renouvelable		378,4	378,4
Divers	2,7	18,3	21,0
Variation totale	2 035,8	1 912,3	3 948,1
Budget 2025	21 977,1	11 502,7	33 479,8

Revenus dont le budget est prévu au service des finances :

Accroissement des revenus de 1,5 M\$ provenant de la tarification des rejets des eaux usées, égouts et cours d'eau pour un total de 7,6 M\$ pour 2025. (2^e année de 3)

Baisse des revenus de 3,9 M\$ provenant du régime de compensation de la collecte sélective des matières recyclables (Loi 88) pour un total de compensation de 35,7 M\$, versé en 2025 et non récurrent. Le calcul repose sur les dépenses en baisse estimées de 2024. Ce mode de compensation sera remplacé par la nouvelle entente signée avec ÉEQ à partir du 1^{er} janvier 2025.

Entente signée avec ÉEQ pour la gestion des matières recyclables dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs. À partir du 1^{er} janvier 2025, les dépenses liées aux matières recyclables sont compensées à 100%. Le budget des revenus est de 50,6 M\$ pour 2025 et il sera récurrent en lien avec les dépenses.

2. Budget 2025

b) Principaux écarts 2025 vs 2024 – Dépenses

(en années-personnes et en milliers de dollars)

	A-P.	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2024	256,6	104 224,6	110 817,9	215 042,5
Rémunération - Indexation, ajustement de la rémunération 2025 et nouveaux postes	3,0	779,5	871,2	1 650,7
Gestion des matières résiduelles				
Contrats de collecte, transport, traitement et élimination (indexation, contingences, nouveaux contrats),		1 197,3	4 826,1	6 023,4
Traitement des matières organiques CTMO (augmentation des coûts d'opération et du volume),			3 394,5	3 394,5
Écocentres (nouveaux contrats de gestion (indexation) et de location et transport de conteneurs),			1 071,4	1 071,4
Activités ISÉ pour favoriser une meilleure participation citoyenne quant à la gestion des matières organiques,			250,0	250,0
Matières recyclables (note 1)				
Contrats de collecte et transport des matières recyclables (indexation, contingences, nouveaux contrats et changement de lieu de livraison),		2 766,2		2 766,2
Nouvelle entente de partenariat avec EEQ sur la gestion des matières recyclables (nouvelle équipe, communication, outils de collecte et autres),	14,0	6 357,9		6 357,9
Traitement et valorisation des matières recyclables (transfert des responsabilités des activités à EEQ)			(12 680,7)	(12 680,7)
Divers		(165,5)	19,9	(145,6)
Variation totale	17,0	10 935,4	(2 247,6)	8 687,8
Budget 2025	273,6	115 160,0	108 570,3	223 730,3

Note 1 : Entente signée avec EEQ pour la gestion des matières recyclables dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs. À partir du 1^{er} janvier 2025, les dépenses liées aux matières recyclables sont compensées à 100%. Le budget des revenus est de 50,6 M\$ pour 2025 et il sera récurrent en lien avec les dépenses.

2. Budget 2025

c) Variations de l'effectif par catégories d'emplois

	Budget comparatif 2020	Budget comparatif 2021	Budget comparatif 2022	Budget comparatif 2023	Budget original comparatif 2024	Budget original 2025**
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres de gestion	2 995,2	3 258,9	3 420,7	3 512,8	3 619,0	4 375,5
Sous-total — Cadres	2 995,2	3 258,9	3 420,7	3 512,8	3 619,0	4 375,5
Contremaîtres	117,8	118,9	114,5	120,5	121,6	129,3
Cols blancs	12 449,4	12 946,9	13 490,2	14 100,0	14 247,1	15 455,2
Professionnels	7 789,0	7 975,3	8 121,9	8 645,8	9 329,8	10 514,5
Cols bleus	626,5	640,4	664,6	687,7	685,3	696,3
Gestion des postes vacants	(534,6)	(537,2)	(545,4)	(549,1)	(537,4)	(540,6)
Total	23 443,3	24 403,2	25 266,5	26 517,7	27 465,4	30 630,2

** Création nouvelle équipe (14) pour assurer le suivi des activités liées à la gestion des matières recyclables – engagement requis par l'entente signée avec ÉEQ – dépenses couvertes par ÉEQ



Période de questions

Programme décennal d'immobilisations 2025-2034

Service de l'environnement



1. Enjeux

Gestion des matières résiduelles

- Poursuivre le suivi des opérations du centre de compostage Saint-Laurent qui est dans sa première année d'exploitation en évaluant les opportunités d'amélioration :
- Compléter les travaux et les essais du centre de biométhanisation Montréal-Est dans le but d'une mise en opération en 2025 ;
- Effectuer le suivi de la croissance de la collecte des résidus alimentaires pour évaluer les besoins futurs en infrastructure de traitement ;
- Arrimer avec l'organisme de gestion désigné (OGD) pour la gestion des matières recyclables — Éco Entreprises Québec (ÉEQ) le déploiement d'équipements de collecte pour les lieux publics. Dans le cadre du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, ÉEQ est tenu, au plus tard le 24 octobre 2025, de transmettre un plan de desserte des lieux publics extérieurs des municipalités de plus de 25 000 habitants. Par la suite, ÉEQ est tenu de desservir l'ensemble des lieux publics extérieurs identifiés dans ce plan d'ici le 24 octobre 2028. En attente des directives d'ÉEQ, la Ville de Montréal travaille au développement de projets pilotes en collaboration avec ÉEQ.

CRSE

- Poursuivre le remplacement des équipements ayant atteint leur durée de vie utile et servant à l'échantillonnage des rejets industriels, des plans d'eau et de l'air ambiant. Ces échantillonnages servent à la vérification de la conformité à de nombreux règlements touchant l'assainissement de l'air ou des eaux et à la surveillance des milieux récepteurs.

Expertise technique (laboratoires)

- De concert avec le SGPI, planifier l'agrandissement du bâtiment administratif du CESM et la relocalisation des unités du service de l'environnement du 827 Crémazie afin de mettre à niveau le laboratoire d'analyses environnementales;
- Finaliser la mise en place du laboratoire d'olfactométrie afin d'assurer la conformité des établissements émettant des odeurs.

1. Réalisations 2024

Volet protection

Contrôle des rejets et suivi environnemental

- Achats d'équipements et d'appareils de mesure pour la réalisation de campagnes d'échantillonnage des rejets atmosphériques et des eaux usées provenant d'établissements industriels ainsi que les émissions de contaminants atmosphériques dans l'air ambiant et la qualité des plans d'eau ;
- Fin de l'opération de la station nomade, dont son premier emplacement au Jardins collectifs Montréal-Est. Mise en ligne des données prévue à l'automne 2024 ;
- Déplacement de la station nomade à son deuxième site, près du métro Saint-Laurent ;
- Poursuite de l'installation des équipements nécessaires dans les différentes stations temporaires et permanentes du RSQA.

Expertise technique

- Nouvelle planification du projet avec le SGPI pour relocaliser l'ensemble des unités du service de l'environnement situé au 827 Crémazie dans les installations du CESM.

1. Réalisations 2024

Volet développement

Gestion des matières résiduelles

- Déploiement d'un projet pilote sur les tronçons piétonnisés des avenues du Mont-Royal et Duluth pour tester des stations de tri qui permettent la séparation des matières organiques compostables. Ce projet pilote permettra notamment de mieux connaître les caractéristiques des matières organiques générées lors d'événements publics extérieurs.
- Poursuite du déploiement de la collecte dans les immeubles de 9 logements et plus: 68 % desservis en août, 87 % du secteur résidentiel et 75 % du total des établissements scolaires complétés, taux de desserte des ICI assimilables estimé à 84 % ou 34800 pour la fin de l'année 2024 ;

1. Réalisations 2024

Volet développement

Gestion des matières résiduelles (suite)

Centre de tri Lachine

- Poursuite des opérations avec Société V.I.A. La qualité des matières produites et le développement des marchés font en sorte que la grande majorité des plastiques, du carton et du verre est écoulee localement pour valorisation ;
- Processus de vente du centre de tri à Société Via en cours dans le cadre l'implantation de la modernisation de la collecte sélective, effectif le 1^{er} janvier 2025. Entente signée entre Société Via et ÉEQ.

Centre de compostage de Saint-Laurent

- Mise en service complétée et la période d'exploitation a débuté le 30 août 2024, comme prévu dans l'entente intervenue avec Véolia en mai 2023.

Centre de biométhanisation de Montréal-Est

- Construction du centre complété à 87 %. Mise en service en 2025 ;

Centre de biométhanisation de Montréal-Est



Centre de compostage de Saint-Laurent



1. Réalisations 2024

Volet développement

Gestion des matières résiduelles (suite)

Centre de biométhanisation de LaSalle

- Réhabilitation du site complétée.

Expertise technique

Mise en place du laboratoire d'olfactométrie

- Appel d'offres sera lancé en novembre pour un octroi de contrat pour l'aménagement du laboratoire à l'hiver 2025. Mise en opération à l'automne 2025.

3. PDI 2025-2034 par catégories d’actifs

PDI 2025-2034 : 100,9 M\$

(en milliers de dollars)

CATÉGORIES D'ACTIFS	Total 2025-2029			Total 2030-2034			Total 2025-2034		
	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total
CONSEIL MUNICIPAL									
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	6 909,0	11 466,0	18 375,0	7 849,0	2 033,0	9 882,0	14 758,0	13 499,0	28 257,0
Bâtiments	-	1 206,0	1 206,0	-	-	-	-	1 206,0	1 206,0
Total :	6 909,0	12 672,0	19 581,0	7 849,0	2 033,0	9 882,0	14 758,0	14 705,0	29 463,0
	pourcentage relatif ==>			35,3 %	64,7 %		79,4 %	20,6 %	
							50,1 %	49,9 %	

CATÉGORIES D'ACTIFS	Total 2025-2029			Total 2030-2034			Total 2025-2034		
	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total
CONSEIL AGGLOMÉRATION									
Terrains	-	1 099,0	1 099,0	-	-	-	-	1 099,0	1 099,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	4 100,0	782,0	4 882,0	4 325,0	231,0	4 556,0	8 425,0	1 013,0	9 438,0
Bâtiments	11 224,0	35 307,0	46 531,0	11 953,0	2 395,0	14 348,0	23 177,0	37 702,0	60 879,0
Ameublement et équipements de bureau	60,0	-	60,0	-	-	-	60,0	-	60,0
Total :	15 384,0	37 188,0	52 572,0	16 278,0	2 626,0	18 904,0	31 662,0	39 814,0	71 476,0
	pourcentage relatif ==>			29,3 %	70,7 %		86,1 %	13,9 %	
							44,3 %	55,7 %	

CATÉGORIES D'ACTIFS	Total 2025-2029			Total 2030-2034			Total 2025-2034		
	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total
GLOBAL									
Terrains	-	1 099,0	1 099,0	-	-	-	-	1 099,0	1 099,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	11 009,0	12 248,0	23 257,0	12 174,0	2 264,0	14 438,0	23 183,0	14 512,0	37 695,0
Bâtiments	11 224,0	36 513,0	47 737,0	11 953,0	2 395,0	14 348,0	23 177,0	38 908,0	62 085,0
Ameublement et équipements de bureau	60,0	-	60,0	-	-	-	60,0	-	60,0
Total :	22 293,0	49 860,0	72 153,0	24 127,0	4 659,0	28 786,0	46 420,0	54 519,0	100 939,0
	pourcentage relatif ==>			30,9 %	69,1 %		83,8 %	16,2 %	
							46,0 %	54,0 %	

3. PDI 2025-2034 par catégories d'actifs (suite)

Ces investissements permettront la poursuite de la mise en œuvre des infrastructures requises pour la valorisation optimale des matières résiduelles tel que prévu dans le PDGMR 2020-2025 ainsi que le maintien de la capacité de mesure de l'état de l'environnement.

Des dépenses de 46,2 M\$ (46 %) pour la protection de l'actif et de 54,5 M\$ pour le développement (54 %).

Avec la réalisation des projets d'infrastructures, principalement au niveau de la gestion des matières résiduelles, la proportion du volet «protection » deviendra largement majoritaire (plus de 80 %) dans la 2e moitié de ce PDI.

4. Priorités du PDI 2025-2034 : programmes

Priorité 1

Outils de collecte des matières résiduelles (renouvellement) : 13,7 M\$

Acquisition, construction, et rénovation des stations de la qualité de l'air : 0,6 M\$

Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales : 7,4 M\$

Mise aux normes, protection et réfection des écocentres : 1,0 M\$

Priorité 2

Protection du parc immobilier : 19,9 M\$

5. Priorités du PDI 2025-2034 : projets

Priorité 1

Centre de compostage Saint-Laurent :	2,6 M\$
Outils de collecte des matières organiques (déploiement) :	1,1 M\$
Centre de biométhanisation de Montréal-Est :	15,4 M\$
Agrandissement du bâtiment adm. du CESM/Relocalisation des unités du service de l'ENV du 827 Crémazie :	2,7 M\$
Outils de collecte des matières résiduelles (accompagnement aux démarches d'espacement des collectes d'ordures):	6,6 M\$

Priorité 2

Centre de biométhanisation - LaSalle :	8,4 M\$
Conception et construction d'écocentres :	14,5 M\$

Priorité 3

Outils de collecte hors foyer (déploiement) :	7,0 M\$
---	---------



Période de questions



Annexes

Service de l'environnement

Annexes

1. Mission
2. Organigramme 2024
3. Objectifs et réalisations 2024
4. Bilan en matière de santé et sécurité au travail

Annexes - Budget de fonctionnement

1. Indicateurs de performance
2. Budget 2025 : Revenus et dépenses par objets
3. Budget 2025 : Revenus et dépenses par objets – Explication des écarts
4. Budget 2025 : Dépenses par catégories d'emplois

Annexes - Programme décennal d'immobilisations 2025-2034

1. PDI 2025-2034 à la charge des contribuables (subventions et autres sources de financement)
2. Liste des programmes par compétences
3. Liste des projets par compétences
4. Liste des projets et programmes et leurs provenances de financement externe
5. Écart entre le PDI 2024-2033 et le PDI 2025-2034 sur 10 ans
6. Impacts sur le budget de fonctionnement
7. Impacts sociaux et mesures de mitigation
8. Accessibilité universelle : mesures mises en œuvre
9. Liste des acronymes

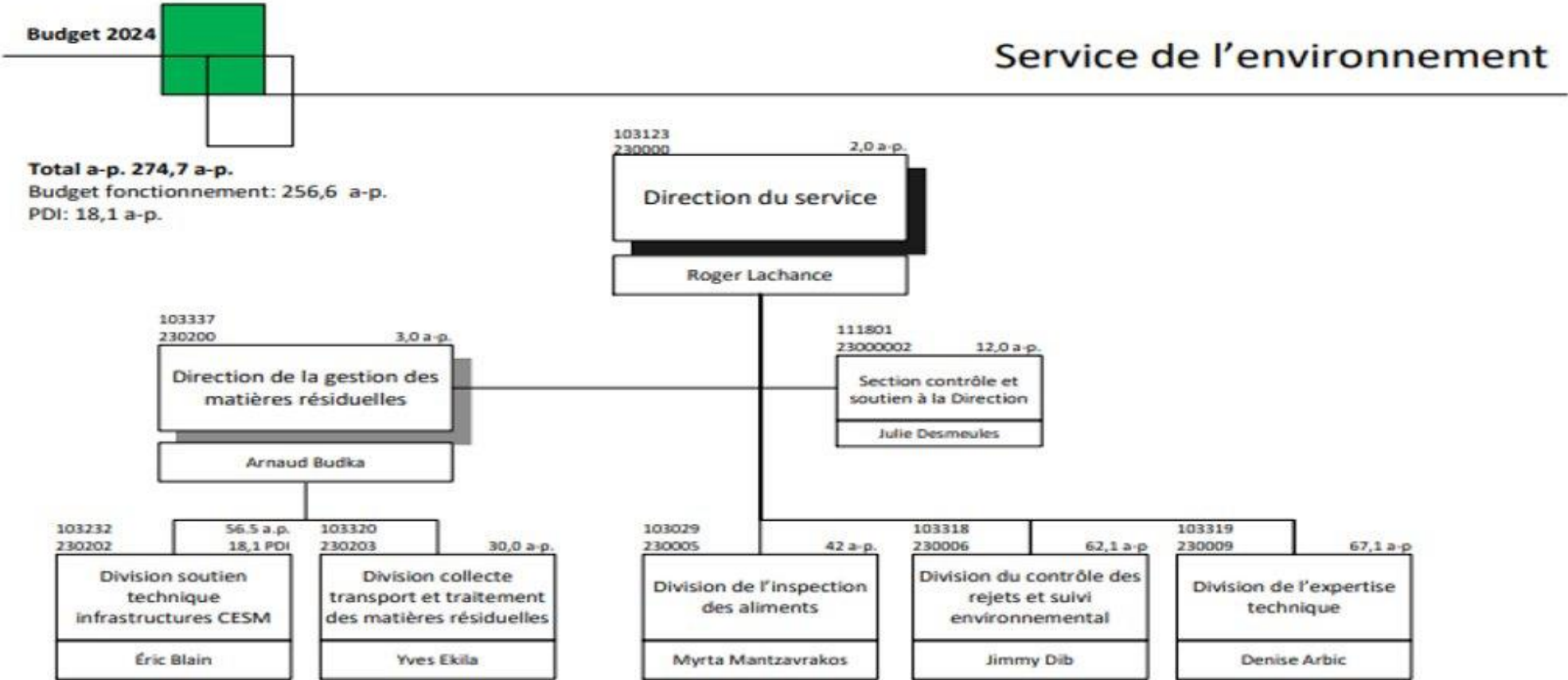


1. Mission

Améliorer la qualité et le cadre de vie de la population de l'agglomération de Montréal par la sensibilisation de la population aux problématiques environnementales, en assurant la promotion et le contrôle du milieu physique, en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments des établissements alimentaires.

Assumer auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes liées et autres instances, un rôle d'expert en matière de protection de l'environnement et développer, à ce titre, des politiques, des programmes et plans d'action, le tout dans une perspective de transition écologique.

2. Organigramme 2024



3. Objectifs et réalisations 2024

Gestion des matières résiduelles

Poursuivre la mise en œuvre du PDGMR 2020-2025 en respectant les priorités annoncées

Réduction à la source

- S'assurer du respect du règlement interdisant les articles à usage unique et du règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires :
 - Application du Règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique : en date de mai 2024, 92 % des établissements visés étaient conformes.
 - Règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires : modèle du "Publisac" original changé pour le format "Raddar" qui est environ deux fois plus léger et constitué uniquement de papier. Déploiement d'une stratégie pour rejoindre les populations qui présentent des vulnérabilités. Plus de 50 000 autocollants distribués sur le territoire.
- Initier la mise en œuvre d'un encadrement réglementaire pour la gestion des matières organiques générées par les ICI :
 - Lancement d'un projet de cocréation d'une solution réglementaire visant à maintenir les denrées en surplus dans le circuit pour l'alimentation humaine (entente avec le Laboratoire d'innovation civique pour l'expérimentation réglementaire) ;
 - Réalisation d'une analyse d'impact réglementaire d'une interdiction d'éliminer les résidus alimentaires pour des ICI. Démarche non priorisée en discussion avec le MELCCFP qui travaille un projet de règlement en ce sens pour le Québec ;
 - Analyse en cours sur l'obligation de déclaration des grands générateurs.

3. Objectifs et réalisations 2024

Gestion des matières résiduelles (suite)

Réduction à la source (suite)

- Assurer la mise en œuvre d'un plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire des commerces et soutenir la campagne nationale « J'aime manger pas gaspiller » en partenariat avec Recyc-Québec
 - Animations organisées par la patrouille verte dans le cadre de l'opération de communication « J'aime manger pas gaspiller » de Recyc-Québec et du NZWC ;
 - Mobilisation des parties prenantes et financement de fonds et de programmes locaux pour accompagner les commerces et citoyens dans la lutte contre le gaspillage alimentaire : Programme "commerces en transition", fiches d'information sur la transition écologique pour les commerces de détail, publication d'un guide électronique d'aide au choix de vaisselle et d'emballage réutilisable (collaboration avec le Guichet Unique pour la transition alimentaire) ;

Détournement des matières organiques de l'enfouissement

- Poursuivre le déploiement de la collecte dans les immeubles de 9 logements et plus, dans les écoles et accompagnement des autres institutions :
 - Desserte de 87 % du secteur résidentiel en août 2024 par la collecte des résidus alimentaires (dont 100 % des bâtiments de 8 logements et moins). Implantation de la collecte des matières organiques dans 356 établissements scolaires, soit 75 % des établissements recensés ;
 - Déploiement dans le réseau des Cégeps à 100 % et accompagnement progressif du secteur universitaire ;
 - Desserte de plus de 34800 ICI jugées assimilables à la collecte résidentielle.
- Assurer la mise en service du centre de compostage de Saint-Laurent et du centre de biométhanisation de Montréal-Est :
 - Mise en service du Centre de compostage à Saint-Laurent depuis avril 2024 et mise en opération complétée au 30 août ;
 - Poursuite de la construction du Centre de biométhanisation à Montréal-Est : avancement de 87 %.

3. Objectifs et réalisation 2024

Gestion des matières résiduelles (suite)

Mobilisation des parties prenantes

- Signature des ententes requises avec Éco Entreprises Québec permettant la mise en œuvre de la transition entre le régime actuel de compensation des activités de gestion des matières recyclables vers le régime de responsabilité élargie des producteurs qui intègre les réalités territoriales montréalaises (cadre bâti) :
 - Signature en janvier 2024 de l'entente de partenariat venant formaliser les rôles et responsabilités entre ÉEQ et la Ville de Montréal ;
 - Modification du Règlement 16-049 en cours afin d'adapter le règlement aux différentes modalités de collecte définies dans l'entente de partenariat ;
 - Modification des Règlements RCG 17-009 et 02-002 art 12 pour s'arrimer au Règlement 16-049 et pour permettre les inspections en lien avec le contrôle de la qualité du tri des matières recyclables.
- Transition harmonieuse du service du tri des matières recyclables depuis le CTMR Saint-Michel vers le centre de tri des matières :
 - Fermeture du centre de tri de Saint-Michel prévu le 30 septembre 2024 ;
 - Construction d'un nouveau centre de tri par Éco entreprise Québec (ÉEQ) à Montréal-Est. Propriété d'ÉEQ, ce nouveau centre de tri est construit et sera opéré par GFL Environnement et ouvrira ses portes au début 2025 ;
 - Période de transition entre la fermeture de Saint-Michel et la mise en service prévue en janvier 2025 du nouveau centre de tri des matières recyclables à Montréal-Est par ÉEQ.

3. Objectifs et réalisations 2024

Gestion des matières résiduelles (suite)

Optimisation des opérations de gestion des matières résiduelles (suite)

- Poursuivre le travail amorcé dans le cadre du chantier sur les matières résiduelles dans le cadre de la revue des activités et arrimer la stratégie de renouvellement des contrats de collecte en conséquence en prenant en compte les enjeux opérationnels et de marché.
 - Poursuite du travail de planification intégrée des opérations de collecte et de transport des matières résiduelles avec 5 grands blocs de renouvellement de contrats projetés sur 6 ans (2024-2030) ;
 - Planification et implantation de manière progressive, graduelle, et adaptée aux réalités locales, au fil du renouvellement des contrats de l'espacement de la collecte des ordures ménagères ;
 - Élargissement graduel des horaires de collecte pour favoriser les opérations hors trafic ;
 - Révision des besoins et optimisation des opérations de collecte des résidus de CRD et encombrants et assurer une meilleure valorisation de ces matières.
- Soutenir les arrondissements dans l'implantation de l'espacement de la collecte des ordures ménagères notamment l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve :
 - Déploiement de la mesure sur l'ensemble du territoire de MHM jusqu'à la fin de 2024 et réalisation en parallèle d'une étude d'impacts ;
 - Déploiement de la mesure dans un secteur de Verdun à l'automne 2024 ;

3. Objectifs et réalisations 2024

Gestion des matières résiduelles (suite)

Optimisation des opérations de gestion des matières résiduelles (suite)

- Poursuivre l'analyse de la chaîne de valeur des écocentres afin d'optimiser leur fonctionnement pour en réduire les coûts et planifier les prochaines infrastructures.
 - Réalisation d'un projet pilote de démantèlement d'objets encombrants et de CRD non valorisables à l'écocentre Lasalle ;
 - Planification et octroi d'un contrat de traitement et de valorisation des CRD valorisables provenant des écocentres, des cours de service et de la collecte en bordure de rue. Diverses actions ont été mises en place pour optimiser ce service :
 - ✓ *Utilisation du mode d'adjudication par système de pondération et d'évaluation des offres à une enveloppe afin de tenir compte de critères qualitatifs (45%) en plus du critère prix (55 %) ;
 - ✓ *Révision des exigences quant à la performance de recyclage et de valorisation appuyées sur le taux moyen de performance des installations de centre de tri de CRD reconnues par Recyc-Québec afin de tenir compte des réalités du marché ;
 - ✓ *Accentuation des attentes de la Ville de Montréal visant l'augmentation de la récupération et de la valorisation des CRD par l'ajout d'un système de bonus à la performance.
- Poursuivre le déploiement progressif du SIGMR (Système intégré de gestion des matières résiduelles) : déploiement de l'application électronique de gestion des autorisations à déverser (GAD) à l'ensemble des territoires;
 - Déploiement de l'application GAD dans l'ensemble des arrondissements et villes liées supprimant ainsi les billets papier d'autorisation pour les ordures ménagères, les résidus alimentaires et les CRD ;
 - Le volet « suivi véhiculaire » du système est également en développement et est testé avec une compagnie de collecte-transport ;

3. Objectifs et réalisations 2024

Gestion des matières résiduelles (suite)

Optimisation des opérations de gestion des matières résiduelles (suite)

- Contribuer à la révision de la directive de gestion des CRD sur les chantiers municipaux :
 - Animation d'un comité inter-services pour la rédaction du projet de directive visant à améliorer la gestion des résidus de CRD des chantiers municipaux. Consultation des services corporatifs.
- Accompagner les arrondissements dans leurs suivis opérationnels en lien avec les contrats de collecte des matières résiduelles :
 - Développement d'outils de planification et de formations sur les équipements de collecte et les espaces d'entreposage intérieur et extérieur à prévoir pour une bonne gestion des matières résiduelles dans les multilogements.
- Projet d'implantation de la collecte séparée des matelas et sommiers à tous les écocentres afin de les détourner de l'enfouissement :
 - Implantation de la collecte séparée des matelas et sommiers à l'écocentre Saint-Laurent.
- Améliorer le suivi opérationnel du contrat des conteneurs à chargement (CCAV) et semi-enfouis (CSE) :
 - Création d'un outil de planification et de suivi de collecte des CCAV et des CSE ;
 - Optimisation du suivi des besoins en termes de fréquence des levées des conteneurs en lien avec les anomalies des levées de conteneurs lors des opérations de collecte.

3. Objectifs et réalisations 2024

Gestion des matières résiduelles (suite)

Gestion des sols contaminés

- Accompagner le Service du développement économique dans les projets de développement de l'est de Montréal :
 - 38 analyses pour les subventions (admissibilité, révision et versement confondu) en 2023 et 16 déjà analysés en 2024 (août). 79% de ces dossiers sont à vocation d'habitation /OBNL ;
 - 38 demandes de soutiens reçues en lien avec l'habitation ou la diversité et inclusion. 22 en 2024 (août).
- Accompagner les services et arrondissements dans l'optimisation de la gestion des sols contaminés relevant de la Ville et ses activités en particulier sur les projets stratégiques. En voici quelques exemples:
 - Les réaménagements du secteur de l'ancienne marina de Lachine ;
 - Le déploiement des aménagements au parc Frédérick Back (terrasse sud) ;
 - Secteur Assomption Sud Longue Pointe;
 - Réaménagement du parc Georges Vernot, lancement d'un appel d'offres prochainement ;
 - Réhabilitation de la cour de service Mentana ;
 - Réhabilitation de la bibliothèque et espace culturel du Cœur-Nomade.

3. Objectifs et réalisations 2024

Gestion des matières résiduelles (suite)

Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)

- Supporter la conversion progressive du CESM en grand parc urbain (parc Frédéric-Back) ;
- Planifier l'implantation d'un biofiltre à pleine échelle pour la gestion des émissions diffuses de biogaz sur la base des leçons apprises lors de l'opération à la suite aux excellents résultats du pilote : dégradation de près de 95 % du méthane et potentiel de réduction de 2 % des émissions GES de la Ville de Montréal :
 - L'aménagement primaire de la zone boisée ouest a été complété ;
 - Le projet pilote avec l'université de Sherbrooke se poursuit. La localisation du futur biofiltre pleine grandeur a été identifiée en collaboration avec notre partenaire (Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports).

Qualité de l'air

- Poursuivre la révision du Règlement 2001-10 sur la qualité de l'air de la CMM applicable sur le territoire de l'agglomération de Montréal :
 - En comité, avec la CMM, la DRSP et le MELCCFP, le travail visant une révision globale du règlement a débuté. Ce travail en comité devra s'échelonner sur plusieurs mois.
- Avant le 15 juin, publier le bilan annuel (2023) du RSQA (Réseau de surveillance de la qualité de l'air) :
 - Production du bilan annuel et publication sur le site Internet de la Ville ;
 - Présentation du bilan annuel (8 août) lors d'une séance d'information auprès de divers services, arrondissements et villes liées ;
 - Présentation du bilan annuel (19 septembre) lors d'une séance d'information auprès de parties prenantes du milieu.

3. Objectifs et réalisations 2024

Qualité de l'air (suite)

- Tout au long de l'année, poursuivre les activités de mise en conformité des établissements selon leurs spécificités pour rencontrer les exigences réglementaires sur l'assainissement de l'air :
 - Du 1er janvier au 31 juillet, le Service a émis 13 permis pour des établissements et 71 permis pour des travaux temporaires (air et eau). Le Service a également réalisé 3 jours de surveillance de caractérisation des émissions atmosphériques, et ce, afin de s'assurer de leur conformité (35 jours sont prévus pour l'année). Pour les échantillonnages effectués par le Service, 1 caractérisation est prévue pour l'année 2024.
- Ajouter une nouvelle station au Réseau de surveillance de la qualité de l'air spécifique à l'évaluation des impacts du trafic routier :
 - Après avoir localisé un terrain (appartenant au MTQ), une station a été achetée et mise sur place. En 2024, des travaux de voirie pour alimenter la station étaient nécessaires. Le Service poursuivra, par la suite, l'installation des équipements et la mise en production.
- Évaluer les futurs emplacements des stations d'échantillonnage « nomade » et « compacte » :
 - Déménagement de la station nomade au Centre-Ville (maintenant, porte le numéro (26-2), près du Metro Saint-Laurent ;
 - Le terrain du futur emplacement de la station compacte a été cédé du MTQ à la Ville (Arrondissement) en juillet 2024. L'installation de celle-ci se poursuit.

3. Objectifs et réalisations 2024

Qualité de l'eau et du milieu aquatique

- Poursuivre le travail de révision du règlement sur la tarification des rejets des eaux usées visant l'élargissement de sa portée en termes de nombre d'entreprises assujetties :
 - Préparation des changements réglementaires nécessaires pour la mise en place de la deuxième augmentation des nouveaux taux pour les rejets des eaux usées ;
 - Poursuite de la réflexion pour l'élargissement de la portée réglementaire.
- Poursuivre la révision du règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux :
 - Participation à des échanges techniques avec les membres de la CMM pour la révision du Règlement 2008-47.
- Avant le 15 juin, publier le bilan annuel (2022) du RSMA (Réseau de suivi du milieu aquatique) :
 - Production du bilan annuel et publication sur le site Internet de la Ville.
- Tout au long de l'année, poursuivre les activités de mise en conformité des établissements selon leurs spécificités pour rencontrer les exigences du Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la CMM :
 - Du 1er janvier au 31 juillet, le Service a émis 6 permis pour des établissements et 71 permis pour des travaux temporaires (air et eau), a prélevé 217 échantillons d'effluents industriels afin de s'assurer de leur conformité (515 échantillons sont prévus pour 2024) et 301 échantillons pour la tarification des eaux (578 sont prévus pour 2024).

3. Objectifs et réalisations 2024

Eau potable, eaux usées, air, aliments, piscines et bassins artificiels

- Passer avec succès l'évaluation bisannuelle sur site par les deux organismes accréditeurs le CEAEQ et le CCN quant à nos activités des laboratoires accrédités ISO 17025 et maintenir les accréditations légales requises :
 - Les deux laboratoires ont réussi les évaluations du CEAEQ et de CCN concernant nos activités des laboratoires accrédités ISO 17 025 avec succès.
- Finaliser la mise en place des exigences de la norme pour demander la certification ISO-45001 (2022-2023). Santé-sécurité :
 - La politique est en place et la procédure sera présentée aux employés prochainement. Plusieurs éléments sont déjà instaurés également, les autres seront intégrés pour la fin de l'année. La nouvelle procédure a bonifié les pratiques qui étaient actuellement présentes.
- Mettre en place un laboratoire d'olfactométrie afin d'assurer la conformité des établissements émettant des odeurs :
 - L'appel d'offres pour l'aménagement est prévu en novembre.
- En collaboration avec la chaire industrielle en eau potable (CSNRG), effectuer le suivi des composés perfluorés (PFA et PFO) aux 6 usines de production d'eau potable :
 - Mandat non reconduit..

Aménagement du laboratoire de chimie (Crémazie)

- En collaboration avec le SGPI, planifier la mise à niveau et l'aménagement futur du laboratoire d'analyses environnementales :
 - À la suite des différents enjeux identifiés dans le bâtiment du 827 Crémazie par le SGPI, le projet demande une nouvelle planification. La relocalisation des unités du service de l'environnement est envisagée au CESM.

3. Objectifs et réalisations 2024

Inspection des aliments

- Réaliser l'entente Ville-MAPAQ 2024 et en négocier une nouvelle pour les années subséquentes :
 - En date de juillet 2024, la réalisation de l'entente Ville-MAPAQ 2024 évolue comme prévu et l'entente 2025 a été négociée et signée.
- Maintenir les activités d'inspection d'hygiène et salubrité des 14 000 commerces alimentaires montréalais :
 - De janvier à juillet, 7863 inspections de réalisées et 13 500 de prévues d'ici la fin de l'année. La reddition de compte mensuelle est effectuée auprès du MAPAQ et fait état du respect des différentes dispositions de l'entente.
 - Depuis le début de l'année, plus de 422 poursuites judiciaires de déposées à la cour municipale (17 % de plus que l'an dernier); 3587 infractions constatées (le double de l'an dernier); 715 500 \$ d'amendes émises (21 % d'augmentation par rapport à l'an dernier); quelques 1812 plaintes et intoxications alimentaires traitées (10 % d'augmentation par rapport à l'an dernier); 100 % des plaintes prises en charge dans les 24 heures, 84 % des interventions réalisées dans les délais et 91 % des retours aux plaignants effectués dans les 10 jours.
- Assurer l'application réglementaire et la reddition du compte de l'article 4b) du règlement 2008-47 de la CMM sur les trappes à graisses dans les établissements concernés ainsi que celui interdisant les articles à usage unique :
 - Au niveau de l'application du règlement 2008-47 de la CMM sur les trappes à graisses, les inspecteurs ont observé l'absence d'une trappe à graisse à 504 reprises, ont donné 175 avis d'infraction et pris 7 poursuites judiciaires. En ce qui concerne le règlement R21-040 sur les l'articles de plastique à usage unique, plus de 11 610 inspections réalisées depuis mars 2023, 1274 avis d'infraction émis et 71 contraventions de données.

4. Bilan en matière de santé et sécurité au travail

Indicateur au 30 septembre						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024*
Nombre d'accidents avec perte de temps	6	5	6	3	2	5
Taux de fréquence	4,20%	3,70%	4,35%	2,24%	2,18%	3,57%
Ratio d'assignation	40,70%	67,90%	42,10%	10,90%	35%	65,90%

- Maintien de 3 comités locaux SST (cols bleus et cols blancs)
- Un comité sur les relations professionnelles des cols bleus
- ISO 45001, audit externe réussi du système de gestion de la santé-sécurité
- Réalisation des plans d'actions comme prévu
- Mise en place d'actions touchant le Mieux-être au travail

****Ces données datent du 30 septembre 2024***



Annexes

Budget de fonctionnement

1. Indicateurs de performance du service

Gestion des matières résiduelles

- Taux de diversion de l'enfouissement
- Taux de génération de matières résiduelles par habitant et par an
- Taux de récupération de matières recyclables
- Taux de récupération des matières organiques
- Taux de récupération des résidus de construction, rénovation et démolition
- Coût de valorisation des matières recyclables
- Coût de valorisation des matières organiques
- Coût de l'enfouissement (élimination) d'ordures ménagères

Expertise - sols contaminés

- Sols contaminés - Traitement des demandes des unités d'affaires pour les sols contaminés
- Sols contaminés -Traitement des demandes d'accès à l'information

Inspection des aliments

- Délai de transfert des poursuites aux procureurs par rapport à la cible
- Pourcentage du temps des inspecteurs passé en inspection
- Demandes d'accès à l'information par rapport à la cible

1. Indicateurs de performance du service (suite)

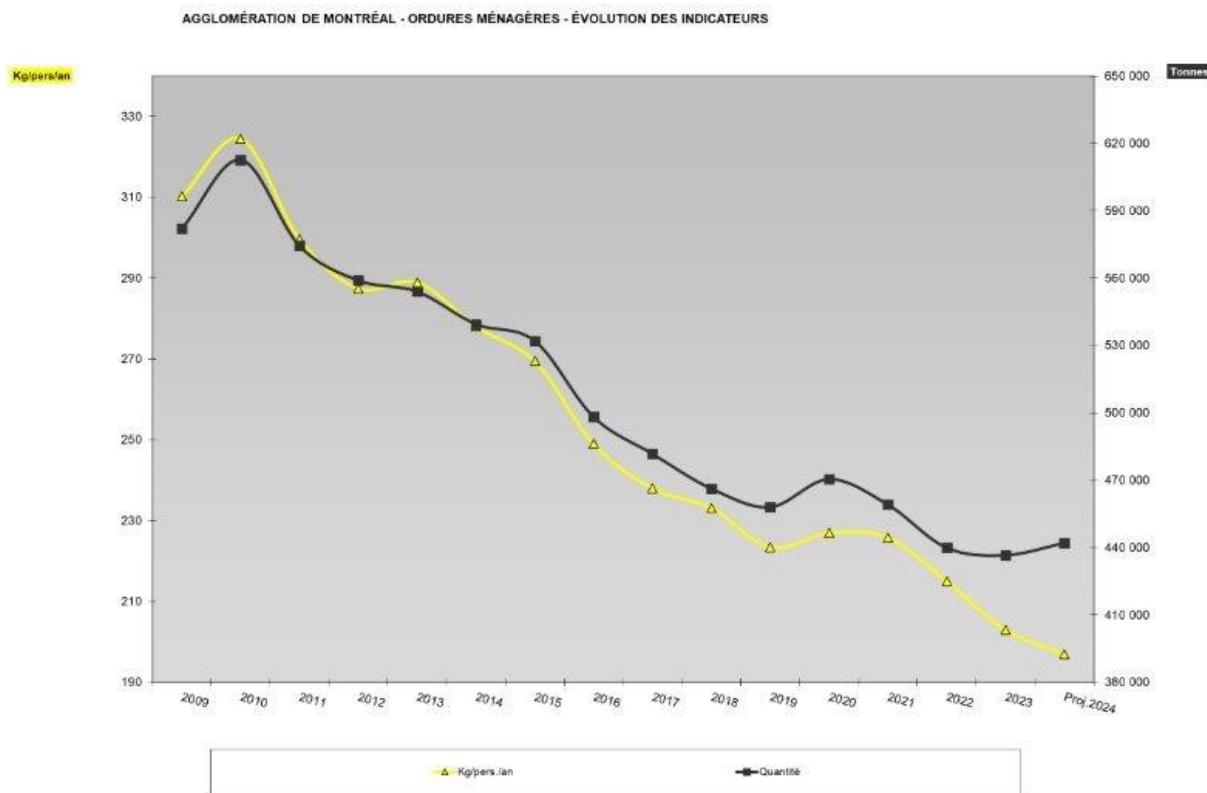
Contrôle des rejets et suivi environnemental

- Ratio des poursuites déposées versus les poursuites recommandées ;
- Pourcentage des plaintes prises en charge dans les 24 heures ;
- Pourcentage des interventions dans les 24, 48 et 96 heures ;
- Pourcentage des plaintes dont le retour au plaignant est fait dans les 10 jours ;
- Pourcentage d'inspections réalisées dans les délais prévus ;
- RSQA - PTI Pourcentage des achats réalisés dans le respect du budget alloué ;
- RSQA - Pourcentage des étalonnages réalisés en fonction du nombre planifié ;
- Pourcentage de mandats traités sur le total de mandats reçus à l'intérieur du délai.

Expertise technique

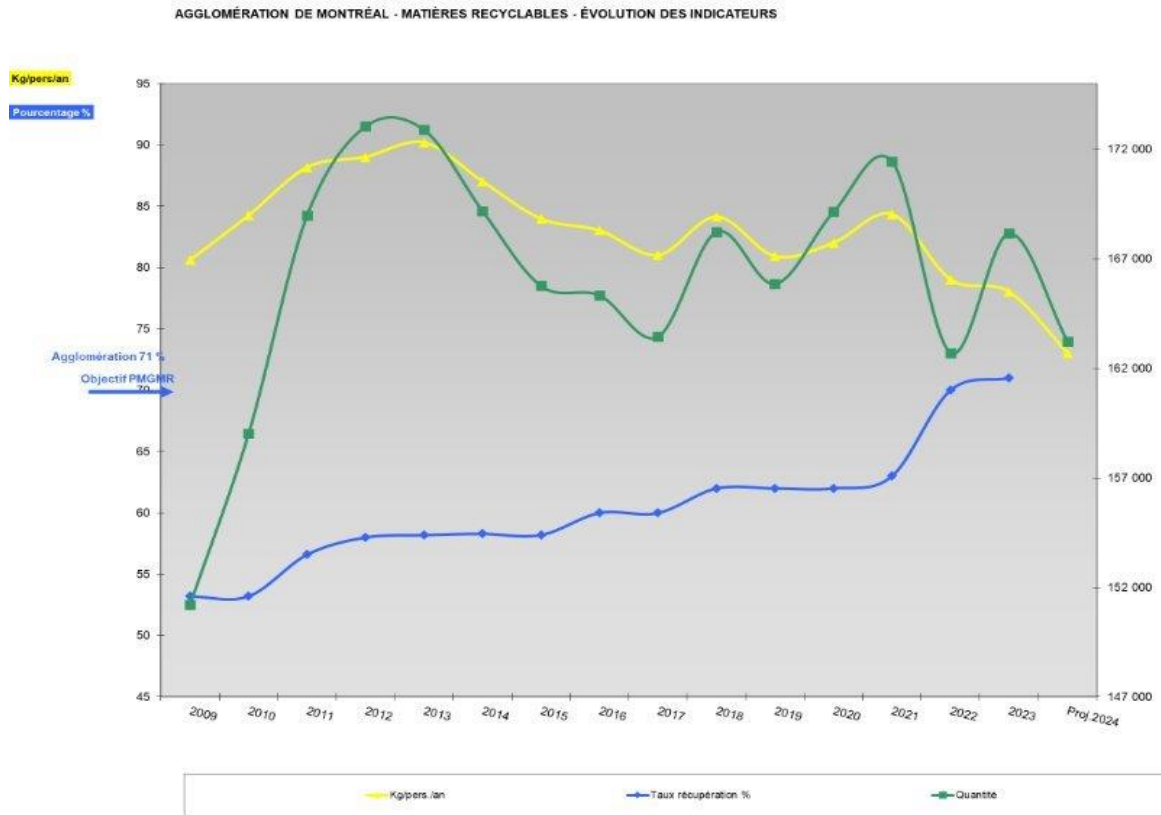
- Expertise technique (section Des Baillets) : délai de réponse aux plaintes reçues par GDC ;
- Pourcentage de réalisation des analyses dans les délais.

1. Indicateurs clés du Service – Génération d'ordures ménagères



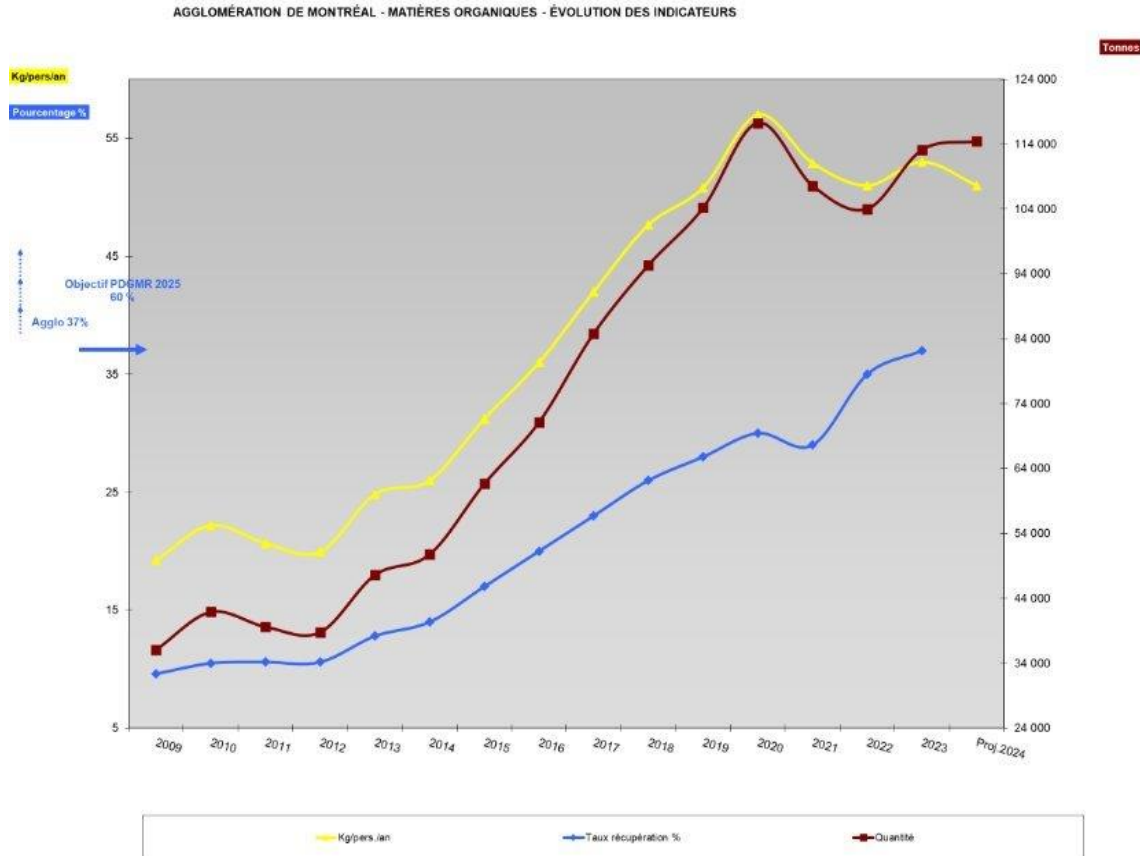
- Diminution régulière de la quantité d'ordures ménagères générées depuis 2010, ce qui rejoint l'objectif du PDGMR (objectif: baisse de la génération totale de matières résiduelles de 10kg/pers/an).
- Accélération de la baisse des quantités entre 2015 et 2019 grâce à l'implantation de la collecte des matières organiques dans les immeubles de 8 logements et moins. Nouvelle tendance à la baisse depuis 2021 avec la mise en place d'une stratégie de déploiement dans les immeubles de 9 logements et plus.
- Diminution anticipée de 6 kg/pers/an entre 2023 et 2024 qui s'expliquerait par une forte croissance de la population sur une courte période.
- Accroissement de la population de 4,3 % entre 2023 et 2024. Entre 2019 et 2023, le taux de croissance annuelle variait entre -2% et 1%.

1. Indicateurs clés du Service – matières recyclables



- Lente progression du taux de récupération depuis 2010.
- Révision en 2022 de la proportion des matières recyclables dans les ordures ménagères – caractérisation à l'élimination 2019-2020 de RECYC-QUÉBEC (Cible du PMGMR de 70 % atteinte pour les matières recyclables).
- Déploiement progressif de la consigne élargie depuis novembre 2023 (contenants en aluminium), arrimage avec les initiatives locales de points d'apport volontaire (verre) pour une transition vers la responsabilité élargie des producteurs au 1^{er} janvier 2025. Élargissement nouveau de la consigne aux contenants de boisson, de verre, de plastique et de type multicouche prévue à partir du 1^{er} mars 2025.
- Impact du Règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires (22-028).

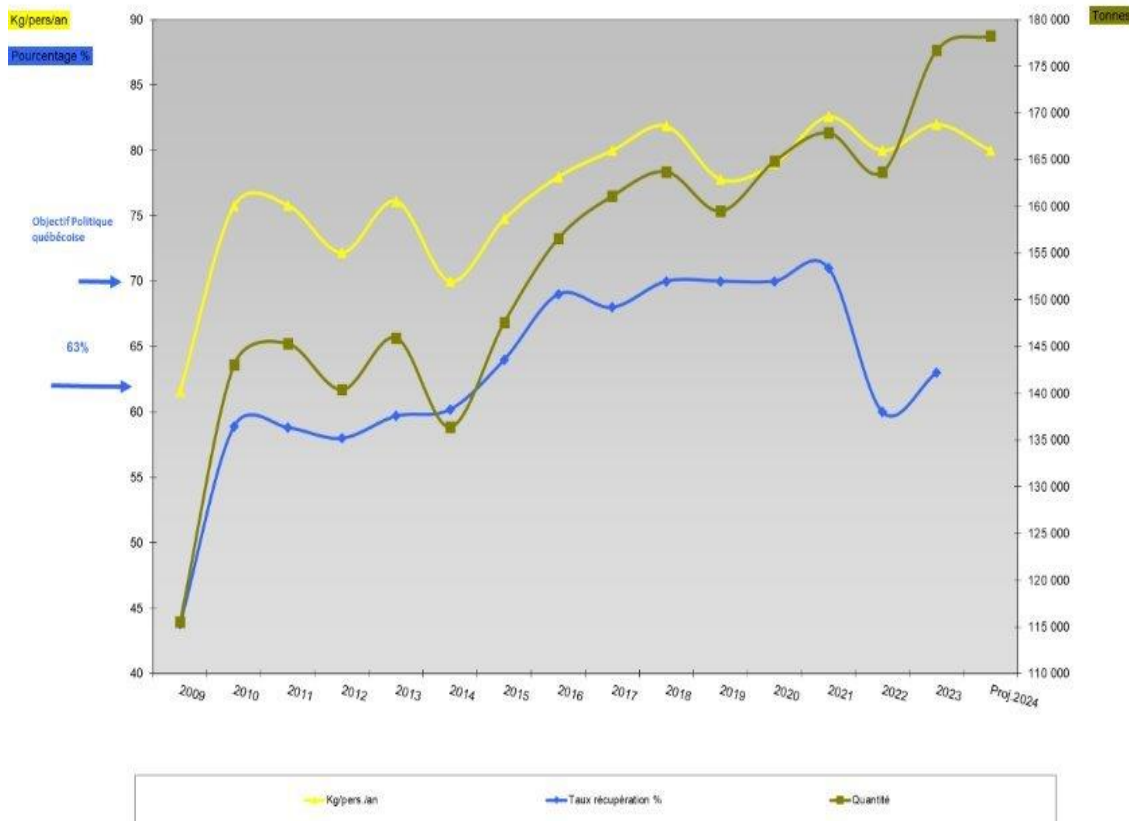
1. Indicateurs clés du Service – matières organiques



- Augmentation anticipée du tonnage total des matières organiques en raison de la poursuite du déploiement dans les immeubles de 9 logements et plus.
- Légère diminution du kg/pers/an qui peut s'expliquer par le taux de croissance démographique sinon par une inflation dans les derniers mois ayant pu avoir un effet sur la consommation, entraînant une baisse des achats et du gaspillage alimentaire.
- Desserte de plus de **87 %** de toutes les unités d'occupation en août 2024 :
 - Desserte de **68 %** d'immeubles de 9 logements et + en août 2024 (plus de 230 000 unités d'occupation).
 - Desserte de 356 écoles primaires et secondaires et 100% des Cégeps (75 % des établissements scolaires complétés)
 - Desserte de **18507 ICI** au printemps 2024. Projection à **34800** à la fin de l'année.
 - 100 % d'immeubles de 8 logements et moins desservis par la collecte des matières organiques depuis 2019
- Desserte projetée de 93% de toutes les unités d'occupation au 31 décembre 2024

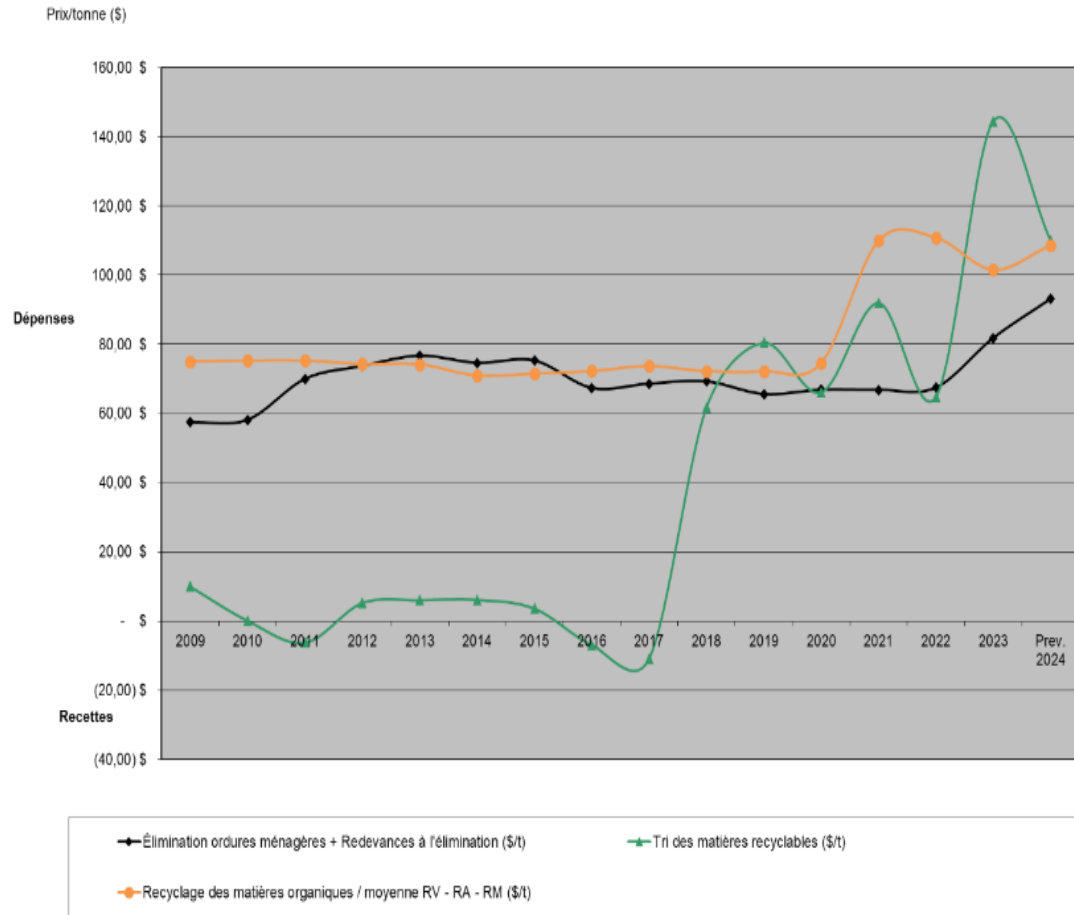
1. Indicateurs clés du Service – résidus de construction, rénovation et démolition

AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL - RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD) RÉSIDENTIELS ET ENCOMBRANTS VALORISÉS - ÉVOLUTION DES INDICATEURS



- Stabilité des résidus CRD récupérés dans les écocentres qui peut s'expliquer par un ralentissement des chantiers de rénovation résidentielle (inflation, approvisionnement et coûts des matériaux de construction).
- Taux de récupération de 63 % (révision de la proportion des résidus de CRD dans les ordures ménagères à partir de 2022 – caractérisation à l'élimination 2019-2020 de RECYC-QUÉBEC).

1. Indicateurs clés du Service – coûts de traitement et élimination



- Coût total de l'enfouissement (élimination) inférieur à celui des matières recyclables en 2024 et toujours inférieur au coût brut de valorisation des matières organiques.
- Coût total d'élimination en augmentation en raison de la hausse de la redevance à l'élimination et des contrats d'élimination.
- Coût de valorisation des matières recyclables en baisse par rapport à 2023 en raison de l'augmentation du prix de vente des matières triées.
- Performance environnementale (taux de détournement de l'enfouissement et taux de déploiement de la collecte des matières organiques) de l'agglomération qui permet de maximiser le montant de la redevance à l'élimination redistribué par le MELCCFP.
- Malgré l'entente avec ÉEQ, l'agglomération assume 100% du coût d'enfouissement des matières recyclables non triées à la source (coût annuel estimé de l'ordre de 17 M\$ par an). Les ordures ménagères sont en effet encore constituées de 21% de matières recyclables et de 45% de matières organiques.

1. Indicateurs – Suivi des plaintes

	Inspection des aliments			Contrôle des rejets et suivi environnemental			Expertise technique (laboratoire)			Service de l'environnement		
Année	Nombre de plaintes	24 h	10 jours	Nombre de plaintes	24 h	10 jours	Nombre de plaintes	24 h	10 jours	Nombre de plaintes	24 h	10 jours
2018	2681	100%	88%	1261	94%	97%	70	97%	100%	4012	98%	91%
2019	2855	100%	87%	1795	88%	98%	58	84%	100%	4708	95%	91%
2020	1876	100%	95%	1377	86%	98%	65	96%	100%	3318	94%	98%
2021	1514	100%	97%	1274	94%	100%	38	97%	92%	2826	97%	96%
2022	1557	100%	93%	820	96%	100%	39	97%	97%	2416	98%	97%
2023	2176	100%	93%	759	94%	99%	32	91%	94%	2967	98%	95%
2024*	2345	100%	92%	909	94%	98%	43	98%	100%	3297	97%	97%

24h - % de plaintes prises en charge en 24 heures
10 J - % plaintes dont le retour au plaignant fait dans les 10 jours
*Ces données sont au 30 septembre 2024

1. Budget 2025 – Revenus et dépenses par objets

Revenus par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Réel comparatif 2023	Prévision comparative 2024	Budget 2024	Budget 2025
Autres services rendus	2 057,4	2 006,2	2 010,7	2 500,2	2 346,4	1 743,7	2 398,9
Autres revenus	-	-	0,2	1,5		-	378,4
Transferts	35 285,1	25 527,4	28 496,4	28 562,5	29 725,4	27 788,0	30 702,5
Total	37 342,5	27 533,6	30 507,3	31 064,2	32 071,8	29 531,7	33 479,8

Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Réel comparatif 2023	Prévision comparative 2024	Budget 2024	Budget 2025
Rémunération et cotisations de l'employeur	23 135,2	23 098,4	24 896,9	25 321,5	26 870,5	27 465,4	30 630,2
Transport et communication	341,6	423,4	324,2	333,0	615,6	1 918,7	3 488,9
Services professionnels	2 427,2	1 264,3	393,6	580,1	825,0	831,6	891,6
Services techniques et autres	127 241,4	126 204,4	136 644,2	169 145,9	182 490,8	184 462,2	186 334,0
Location, entretien et réparation	759,5	960,6	1 314,6	1 425,4	2 039,6	2 197,7	2 988,1
Biens non durables	1 105,2	1 301,7	1 291,5	1 356,9	1 873,3	1 954,5	4 729,3
Biens durables	28 274,8	5 898,5	5 619,0	2 997,5	2 356,2	2 461,7	2 235,0
Contributions à des organismes	25,0	28,0	82,8	45,9	(47,1)	164,3	164,3
Autres objets	(14 357,3)	(10 108,5)	2 499,5	5 545,1	(5 953,6)	(6 413,6)	(7 731,1)
Total	168 952,5	149 070,8	173 066,4	206 751,3	211 070,3	215 042,5	223 730,3

2. Budget 2025 – Revenus et dépenses par objets – explications d’écarts

Revenus

- + 2033,1 k redevances sur l’élimination des matières résiduelles – performance des autres municipalités du groupe ;
- + 881,4 k entente avec MAPAQ pour les activités et le financement de l’inspection des aliments ;
- + 623,7 k écocentres (achalandage).

Dépenses

Rémunération

- + 1 425,9 k nouvelle équipe de suivi des matières recyclables demandé par la nouvelle entente signée avec EEQ dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (note 1) ;
- + 1 650,7 k indexation et ajustements de la rémunération 2025 et nouveaux postes (3).

Services techniques

- + 5 690,1 k contrats de collecte, transport, traitement et élimination des matières résiduelles (indexation, contingences et bonification des services, redevances),
- + 3 394,5 k traitement des matières organiques CTMO (coûts d'opération, tonnage),
- + 1 071,4 k écocentres (indexation + nouveau service) pour la gestion, le transport et la location des conteneurs,
- + 4385,6 k contrats de collecte et transport des matières recyclables (indexation, nouveaux contrats, contingences et changement lieu de livraison) et autres prévu par la nouvelle entente signée avec EEQ (note 1),
- - 12 680,7 k traitement et disposition des matières recyclables – Transfert des responsabilités des activités à ÉEQ.

Biens non durables + 1800,0 k pour outils de collecte des matières recyclables – entente EEQ

3. Budget 2025 – Dépenses par catégories d’emplois (A-P)

	Budget comparatif 2020	Budget comparatif 2021	Budget comparatif 2022	Budget comparatif 2023	Budget original comparatif 2024	Budget original 2025
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Élus						
Cadres de gestion	18,6	19,6	20,6	20,6	21,6	24,6
Sous-total — Cadres	18,6	19,6	20,6	20,6	21,6	24,6
Contremaîtres	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Cols blancs	152,1	154,5	153,7	156,7	155,5	163,5
Professionnels	65,8	67,3	66,1	67,1	71,3	77,3
Cols bleus	7,2	7,2	7,2	7,2	7,2	7,2
Gestion des postes vacants						
Total	244,7	249,6	248,6	252,6	256,6	273,6

** Création nouvelle équipe (14 A-P) pour assurer le suivi des activités liées à la gestion des matières recyclables – engagement requis par l’entente signée avec ÉEQ – Dépenses couvertes par ÉEQ



Annexes

Programme décennal d'immobilisations 2025-2034

1. PDI à la charge des contribuables (subventions et autres sources de financement)

PDI 2025-2034 : 100,9 M\$

- Au net, un montant de 97,9 M\$ sera à la charge des contribuables, soit 97 % du PDI planifié
- 3,0 M\$ financé par des subventions, soit 3 % du financement total
- 28,9 M\$ (30 %) des investissements prévus par le Service relèvent du conseil municipal
- 69,0 M\$ (70 %) relèvent du conseil d’agglomération

(en milliers de dollars)

MODES DE FINANCEMENT	Total 2025-2029			Total 2030-2034			Total 2025-2034		
	Conseil municipal	Conseil agglomération	Total	Conseil municipal	Conseil agglomération	Total	Conseil municipal	Conseil agglomération	Total
Programmation déposée	19 581,0	52 572,0	72 153,0	9 882,0	18 904,0	28 786,0	29 463,0	71 476,0	100 939,0
Source de financement externe							-	-	-
Transferts (subventions)	(581,0)	(2 447,0)	(3 028,0)	-	-	-	(581,0)	(2 447,0)	(3 028,0)
	(581,0)	(2 447,0)	(3 028,0)	-	-	-	(581,0)	(2 447,0)	(3 028,0)
							-	-	-
Montant à la charge des contribuables	19 000,0	50 125,0	69 125,0	9 882,0	18 904,0	28 786,0	28 882,0	69 029,0	97 911,0

2. Liste des programmes par compétences

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROGRAMME	Compétence	Réalisations antérieures				Budget original 2024	PDI 2025-2034		
				2020	2021	2022	2023		Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Environnement	50013	Acquisition, construction et rénovation des stations de qualité de l'air	A	39,0	156,0	346,0	172,0	150,0	350,0	250,0	600,0
	50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	431,0	929,0	504,0	394,0	1 180,0	3 868,0	3 575,0	7 443,0
	52100	Protection du parc immobilier	A	-	-	-	-	-	9 958,0	9 990,0	19 948,0
	55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	69,0	46,0	102,0	27,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
	55600	Outils de collecte des matières recyclables (renouvellement)	M	711,0	1 075,0	1 649,0	1 258,0	1 690,0	-	-	-
	55605	Outils de collecte des matières résiduelles (renouvellement)	M	146,0	535,0	441,0	522,0	703,0	5 814,0	7 849,0	13 663,0
Total :				1 396,0	2 741,0	3 042,0	2 373,0	3 823,0	20 490,0	22 164,0	42 654,0

3. Liste des projets par compétences

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROJET	Compétence	Coûts fiches (Net)	PDI 2025-2034 (brut)			Source externe de financement	Projet net
				Avant 2025	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034	Total 2025-2034	Total 2025-2034
Environnement	50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	A	110 456,0	2 532,0	86,0	2 618,0	-	2 618,0
	50030	Outils de collecte hors foyer (déploiement)	M	793,0	4 983,0	1 967,0	6 950,0	-	6 950,0
	50035	Agrandissement du bâtiment adm. du CESM/Relocalisation des unités du service de l'ENV du 827 Crémazie	A	323,0	708,0	1 963,0	2 671,0	-	2 671,0
	50041	Outils de collecte des matières organiques (déploiement)	M	13 503,0	1 095,0	-	1 095,0	-	1 095,0
	51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	A/M	9 804,0	6 608,0	1 847,0	8 455,0	3 028,0	5 427,0
	51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	A	107 545,0	15 267,0	145,0	15 412,0	-	15 412,0
	51515	Conception et construction d'écocentres	A	216,0	13 987,0	548,0	14 535,0	-	14 535,0
	52500	Outils de collecte des matières résiduelles (accompagnement aux démarches d'espacement de collectes)	M	-	6 483,0	66,0	6 549,0	-	6 549,0
Total :				242 640,0	51 663,0	6 622,0	58 285,0	3 028,0	55 257,0

4. Liste des projets et programmes et leurs provenances de financement externe

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	No	PROJET	PDI 2025-2034 (brut)	Source externe de financement no 1	Intitulé source externe no 1	Source externe de financement no 2	Intitulé source externe no 2	PDI 2025-2034 (net)
Environnement	51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	8 455,0	3 028,0	Réhabilitation des terrains contaminés			5 427,0
Total :			8 455,0	3 028,0				5 427,0

5. Écart entre le PDI 2024-2033 et le PDI 2025-2034 sur 10 ans

(en milliers de dollars)

N°	PROGRAMME / PROJET	PDI 2024-2033 (brut)								PDI 2025-2034 (brut)								Écart total	Explications
		2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total		
50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	11 336	4	200	372	178	12 090	133	12 223	1 730	472	100	178	52	2 532	86	2 618	(9 605)	Fin de la construction. Usine en opération. Remplacement d'actifs.
50013	Acquisition, construction et rénovation des stations de qualité de l'air	150	50	50	50	50	350	250	600	150	50	50	50	50	350	250	600	-	
50030	Outils de collecte hors foyer (déploiement)	300	650	1 300	1 300	1 300	4 850	3 267	8 117	400	683	1 300	1 300	1 300	4 983	1 967	6 950	(1 167)	Report des projets d'investissement pour rajout de nouveau mobilier en raison des délais du plan de desserte de EEQ pour les matières recyclables.
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	1 180	475	500	500	525	3 180	2 775	5 955	1 208	675	645	670	670	3 868	3 575	7 443	1 488	Hausse des coûts des équipements (indexation)
50035	Agrandissement du bâtiment adm. du CESM/Rélocalisation des unités du service de l'ENV du 827 Crémazie	1 363	2 785	1 333	-	-	5 481	-	5 481	168	288	252	-	-	708	1 963	2 671	(2 810)	Projet toujours à l'étude
50041	Outils de collecte des matières organiques (déploiement)	2 195	1 095	-	-	-	3 290	-	3 290	1 095	-	-	-	-	1 095	-	1 095	(2 195)	Fin du projet de déploiement des outils de collecte pour les 9 logements et plus (impact budget 2024)
51212	Centre de biométhanisation - Lasalle	5 216	1 241	186	171	159	6 973	2 006	8 979	5 773	346	171	159	159	6 608	1 847	8 455	(524)	Ce projet est en phase de réalisation. Le taux de réalisation a augmenté par rapport à l'année précédente. Le coût total du projet demeure inchangé.
51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	33 576	13 467	-	78	103	47 224	336	47 560	14 895	-	78	103	191	15 267	145	15 412	(32 148)	Ce projet est en phase de réalisation. Le taux de réalisation a augmenté par rapport à l'année précédente. Le coût total du projet demeure inchangé.
51515	Conception et construction d'écocentres	442	749	9 937	11 806	1 857	24 791	-	24 791	412	3 820	6 267	1 712	1 776	13 987	548	14 535	(10 256)	Retrait du budget pour l'écocentre Dickson
52100	Protection du parc immobilier	-	-	852	2 664	4 958	8 474	19 163	27 637	-	-	-	4 958	5 000	9 958	9 990	19 948	(7 689)	Revue à la baisse des décaissements du programme.
52500	Outils de collecte des matières résiduelles (accompagnement aux démarches d'espacement des collectes)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 602	1 690	3 190	-	-	6 483	66	6 549	6 549	Nouveau projet de mise en chantier pour l'espacement des collectes (outils de collecte)
55222	Centre de tri des matières recyclables - Lachine	1 946	-	-	-	-	1 946	-	1 946	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 946)	Usine en opération
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	100	100	100	100	100	500	500	1 000	100	100	100	100	100	500	500	1 000	-	
55600	Outils de collecte des matières recyclables (renouvellement)	1 690	-	-	-	-	1 690	-	1 690	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 690)	Modernisation de la collecte sélective : prise en charge par EEQ des frais associés à l'acquisition des outils de collecte à partir de 2025 (responsabilité élargie des producteurs)
55605	Outils de collecte des matières recyclables (renouvellement)	703	735	1 007	1 224	1 379	5 048	7 377	12 425	735	1 007	1 224	1 379	1 469	5 814	7 849	13 663	1 238	Ajustement des hypothèses de remplacement des bacs pour ordures ménagères (bacs qui arrivent en fin de vie).
Total		60 197	21 351	15 465	18 265	10 609	125 887	35 807	161 694	28 268	9 131	13 377	10 609	10 767	72 153	28 786	100 939	(60 755)	
Source de financement externe		8 325	2 201	145	12	-	10 683	-	10 683	2 936	92	-	-	-	3 028	-	3 028	(7 665)	
Total des investissements nets		51 872	19 150	15 320	18 253	10 609	115 204	35 807	151 011	25 332	9 039	13 377	10 609	10 767	69 125	28 786	97 911	(53 100)	

6. Impacts sur le budget de fonctionnement

Bonification des services de collecte des matières résiduelles

Le déploiement de la collecte des matières organiques dans les immeubles 9 et plus et ICI sera complété à la fin 2025. Le taux de participation demeure toutefois insuffisant. Des campagnes générales et ciblées doivent être déployées dans les prochaines années dans une approche de changement de comportement pour stimuler la participation à la collecte des résidus alimentaires.

Espacement des collectes

La réussite d'une telle mesure repose sur l'adhésion de la population. Un budget conséquent doit donc être alloué à des campagnes de communication et de sensibilisation afin d'encourager les changements de comportements nécessaires. La réduction de la fréquence de collecte des ordures vise principalement à inciter au bon geste de tri des matières organiques et recyclables et également, à terme à un contrôle des coûts de collecte/transport et d'enfouissement.

Centres de traitement

L'impact est estimé à 3,2 M\$ pour 2025 en raison de la hausse des coûts d'opérations pour les deux centres de traitement des matières organiques.

7. Impacts sociaux et mesures de mitigation

Appréhension de nuisances causée par l'implantation de centres de traitement des matières organiques

Mesure de mitigation :

- Comité de suivi en place depuis plusieurs années impliquant les parties prenantes concernées ;
- Intégration des recommandations faites, en réponse aux consultations publiques réalisées ;
- Sas double porte pour entrée/sortie des camions et bâtiment sous pression négative ;
- Système de lavage des roues de camions dans le bâtiment ;
- Redondance dans les systèmes de traitement de l'air et captage à la source (espaces fermés) ;
- Limites de détection d'odeurs fixées en limite de propriété et non au premier récepteur ;
- Certification LEED Or des installations ;
- Compost de qualité BNQ Grade A (sans restriction d'usage) ;
- Établissement d'un plan de communication en partenariat avec le Service des communications.

8. Accessibilité universelle : mesures mises en œuvre

Les infrastructures en développement ou en planification disposeront d'accès universels (écocentres, centre de tri et centres de traitement des matières organiques). Les mesures ont été réalisées dans les infrastructures déjà construites.

9. Liste des acronymes

- AO : Appel d'offres ;
- A.P. : Année-personne ;
- ASPC : Agence de santé publique du Canada ;
- CDN-NDG : Côte-Des-Neiges–Notre-Dame-De-Grâce ;
- CEAEQ : Centre d'Expertise en Analyse Environnementale du Québec ;
- CESM : Complexe environnemental de Saint-Michel ;
- CIA : Comité interne en alimentation ;
- CMM : Communauté métropolitaine de Montréal ;
- CCN : Conseil canadien des normes ;
- CRD : Résidus de construction, rénovation et démolition ;
- CSAM : conseil du système alimentaire montréalais ;
- CUU: contenant à usage unique ;
- C.T. : Collecte transport ;
- CTMO : Centres de traitement des matières organiques ;
- DA : Directeurs d'arrondissement ;
- DEP : Division de l'eau potable ;
- DRSP: Direction régionale de la santé publique ;
- EBI : Entreprise de recyclage et gestion des matières recyclables ;
- ECCC : Environnement et Changement climatique Canada ;
- GDC : Gestion demandes citoyens.

9. Liste des acronymes (suite)

- GMR : Gestion des matières résiduelles ;
- H₂S : Sulfure d'hydrogène ;
- ISÉ : Information, sensibilisation et éducation ;
- ISO : Organisation internationale de normalisation ;
- MAPAQ : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ;
- MELCCFP : ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs ;
- MTQ : ministère des Transports du Québec ;
- NOX : Oxyde d'azote ;
- OGD : Organisme de gestion désigné ;
- PDGMR : Plan de gestion des matières résiduelles ;
- RCG : Règlement du conseil d'agglomération ;
- REP : Responsabilité élargie des producteurs ;
- RNSPA : Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique ;
- RSC : Rebutis Solides Canadiens (Groupe Tiru) ;
- RSMA : Réseau de suivi du milieu aquatique ;
- RSQA : Réseau de surveillance de la qualité de l'air ;
- SAM : Système alimentaire montréalais ;
- SENV : Service de l'Environnement.

9. Liste des acronymes (suite)

- SGPI : Service de la gestion et planification immobilière ;
- SIGMR : Système d'information de Gestion des matières résiduelles ;
- SIVT : Service des infrastructures, de la voirie et des transports ;
- SPSPO : Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle ;
- SSME : Santé, sécurité, mieux-être ;
- STI : Systèmes de transport intelligents ;
- VG : Vérificateur général.



**Service de l'environnement
801, rue Brennan, 9e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4**

**M. Roger Lachance
Directeur
514-795-4732
Roger.lachance@montreal.ca**